



Evolution du parc photovoltaïque en France.

Extrait du compte-rendu de la programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 2 novembre 2016 :

« La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat a présenté une communication relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie et l'action de la France pour la transition énergétique à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Accord universel de Paris sur le climat le 4 novembre. [...] »

3. La PPE fixe les objectifs énergétiques à l'horizon 2023

[...]

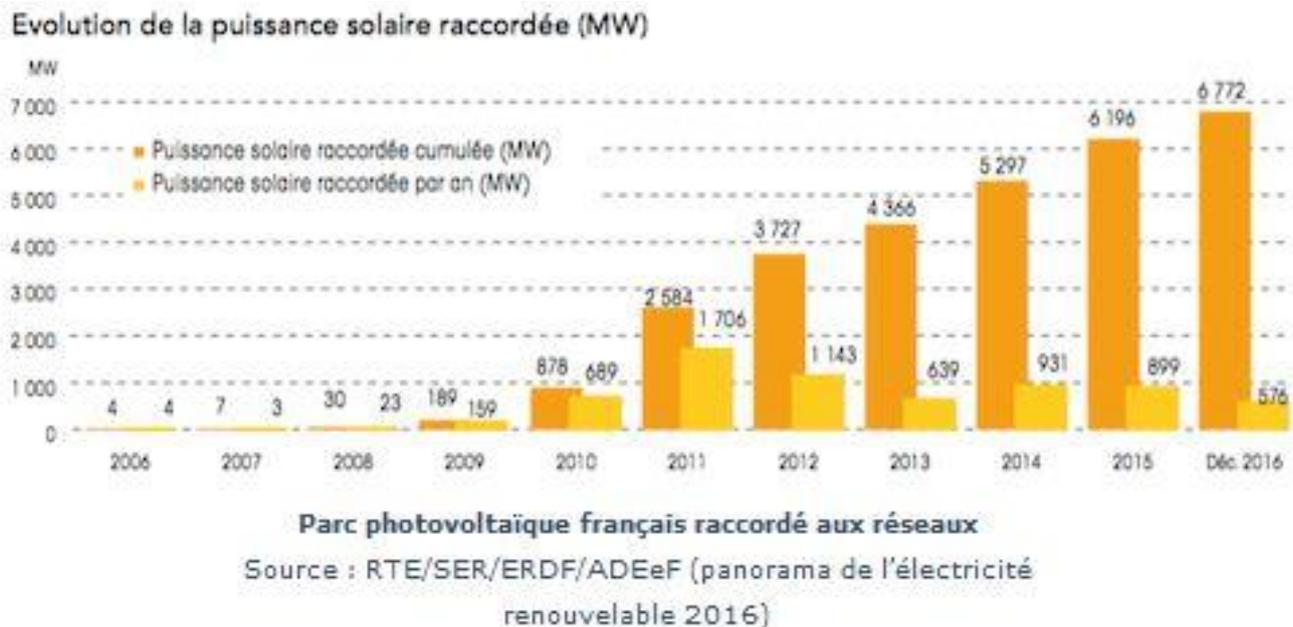
- accélérer le développement des énergies renouvelables pour tous les usages (électricité, chaleur, gaz, carburants). La PPE permettra notamment d'augmenter de plus de 70 % la capacité installée des énergies renouvelables électriques et de plus de 35 % la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014.

La PPE porte sur deux périodes (2016-2018 et 2019-2023) et sera revue en 2018, puis tous les cinq ans. »

[Compte rendu du Conseil des ministres du 2 novembre 2016](http://www.gouvernement.fr/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-2-novembre-2016), site www.gouvernement.fr

Ainsi, la PPE a fixé un objectif pour 2018 de 10,2 GW produit par le photovoltaïque en France.

La situation du parc photovoltaïque fin 2016 est présentée dans le graphique ci-dessous :



- a. Que remarque-t-on ? Quelle hypothèse peut-on émettre pour y répondre ?
- b. Concernant les installations chez les particuliers, nous allons utiliser une base de données pour vérifier vos hypothèses. Les informations qu'elle contient concernent :
 - l'année de l'installation,
 - le nombre de panneaux,
 - la pente du toit,
 - la puissance crête de l'installation,
 - la surface, l'orientation,
 - la production,
 - la latitude,
 - la longitude,
 - la région administrative,
 - le département
 - et le pays.
- c. Lesquels seraient-ils intéressants de comparer ? Pourquoi ?
- d. Quelle(s) donnée(s) vous manquerais(en)t ? Pourquoi ?